

# Compte rendu du Conseil Municipal du 19/02/2016 à 17 H 30

**Etaient présents :** René UGHETTO, Richard ALZAS, Yves TESTUT, Evelyne ALAUZEN, Dominick CANDAELE, Geneviève BRUGUIER, Laetitia MERCIER, Rachel PELTIER, Nadège DUVOID, Christophe DUGOUL, Isabelle PANSIER, Maurice DUCROS-Sophie BRUGUIER

**Absents :** Olivier BRUGUIER – Vincent ALAUZEN-

**Secrétaire de séance : Nadège DUVOID**

## Le Maire donne lecture de l'ensemble des délibérations du Conseil Municipal prises depuis le 11/12/2015

- ✚ DM N° 2 Virement de crédits Budget Grand Site de France Orgnac
- ✚ Distraction régime forestier commune d'Orgnac-l'Aven
- ✚ Approbation de la convention d'assistance administrative dossier CNRACL CDG07/ Commune d'Orgnac-l'Aven
- ✚ Approbation du cahier des charges « boissons à emporter souvenirs » boutique grand site
- ✚ Approbation du cahier des charges boutique produits régionaux et artisanaux
- ✚ Modification des statuts de la Communauté de Communes
- ✚ Approbation de la convention de service mutualisé des rythmes scolaires 2014-2015 entre la CDC des Gorges de l'Ardèche et la Commune de Orgnac-l'Aven
- ✚ Approbation du rapport de la CLETC commission locale d'évaluation du transfert des charges à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche
- ✚ Dissolution du CCAS
- ✚ Recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité guide remplaçant à la grotte
- ✚ DM N° 3 Virement de crédits Budget Grand Site Orgnac
- ✚ Annulation ordre de reversement SDEI budget assainissement
- ✚ Recrutement d'un agent contractuel article 3-3-1° 75 % Grand Site
- ✚ Recrutement d'un agent contractuel article 3-3-1° à 100 % Grand Site

- ✚ Recrutement d'un agent contractuel article 3-3-1° à 95 % Grand Site
- ✚ Recensement de la population coordonnateur et agents recenseurs 2016
- ✚ Recrutement d'un agent contractuel article 3-3-1° à 100 % Grand site poste de chargé de communication
- ✚ Recrutement d'un agent contractuel article 3-3-1° à 90 % poste guide accompagnateur
- ✚ Versement d'une subvention association protection du patrimoine d'Orgnac
- ✚ DM N° 5 Vote de crédits supplémentaires budget assainissement
- ✚ DM N° 2 Virements de crédits Budget Camping Municipal
- ✚ Recrutement contrat à durée déterminée article 3-1° temps complet cité de la préhistoire
- ✚ Recrutement d'un agent article 3-3-1°
- ✚ DM N° 8 Virements de crédits budget Commune
- ✚ DM N° 6 Budget assainissement vote de crédits supplémentaires
- ✚ Journées d'interventions formations CREPS PACA à Vallon-Pont-d'Arc
- ✚ Demande de subvention DETR et Ardèche durable mise en accessibilité transition énergétique, rythmes scolaire et application de la clause sociale pour la salle d'équipement multifonctionnelle
- ✚ Approbation de la convention de stage entre la Commune et l'université de Bordeaux stagiaire Camille Bouffies
- ✚ Approbation de la convention de stage entre la Commune et l'université de Picardie Jules Verne pour le stagiaire Roumila Khirreddine
- ✚ Remboursements coupes affouagères Richard ALZAS et Georges PIDDOUX
- ✚ Autorisation de poursuites à Monsieur le Trésorier
- ✚ Indemnités de gestion et Conseil à Monsieur Jean-Louis Lagrange
- ✚ Suppression de la régie de recettes garderie-taxe de séjour
- ✚ Demande de subvention soutien à l'investissement public local pour la rénovation thermique et la mise aux normes des équipements publics pour la salle d'équipement multifonctionnelle

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016**

L'enquête de recensement de la population sera terminée le 20 Février 2016.  
Après le comptage des feuilles la population d'Orgnac serait de 572 habitants. .

### **RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT DE GESTION COMPABLE**

La Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche recrute pour son service comptabilité un assistant comptable chargé du pré-recouvrement  
Prise de poste à compter du 1<sup>ier</sup> avril 2016. Cette personne travaillera 2 jours par semaine au service finances de la Commune.

### **RALLYE DECOUVERTE INTERCOMMUNAL**

A l'initiative du groupe « communication » un rallye découverte pour les élus et le personnel communal est organisé le Samedi 2 avril ,2016 de St Remèze à Orgnac-l'Aven. Ce rallye « découverte »,en voiture par équipe est gratuit. Il a pour but de favoriser les échanges et les rencontres dans un cadre ludique et convivial et de mieux connaître le territoire intercommunal. Le déroulement de la journée de ce rallye a été envoyé sur vos boîtes mails. Il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible. C'est la mairie qui centralise les demandes ainsi que les inscriptions pour le repas du soir.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Lors des séances des 10 décembre 2015 et du 14 janvier 2016, le Conseil Communautaire a approuvé plusieurs modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes :

- Voirie d'intérêt communautaire : extension de la liste des voies d'intérêt communautaire sur les communes de Pradons et de St Maurice d'Ardèche,
- Transports : « Organisation et gestion des mobilités y compris « transport à la demande » en incluant l'option « service de location de vélos » avec prise d'effet au 1 septembre 2016
- - Politique du logement et du cadre de vie : élaboration et mise en œuvre d'un PLH et d'un OPAH sur le territoire de la Communauté de Communes « incluant la gestion de la plateforme locale de la rénovation énergétique du logement privé ».  
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux sont appelés à se prononcer sur ces modifications de statuts.  
Le Conseil Municipal à la majorité approuve la modification.

## **CONTRAT FOURNITURE ELECTRICITE POUR LES ETABLISSEMENTS : SITE – CAMPING PISCINE**

La Commune d'ORGNAC a consulté 3 entreprises Direct Energie, Engie, EDF pour obtenir des offres commerciales en fournitures d'électricité sur nos sites d'une puissance supérieure à 36 kW, d'une durée de 36 mois avec un prix fixe.

C'est EDF collectivité qui a été retenu et qui a établi un contrat le plus offrant.

## **PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES A L'AVEN D'ORGNAC**

Le contrat avec la société ENECO SOLAR ASSET France 1 est signé. Le projet à plusieurs objectifs :

- Produire de l'électricité photovoltaïque et la consommer sur place,
- Superviser les consommations électriques du site,
- Tester de nouveaux services pour le réseau électrique.

### **Ce projet offrira les avantages suivants :**

- Prévoir notre budget électricité sur le long terme
- Limiter notre dépendance à la hausse de l'électricité du réseau
- Faire des économies d'énergie grâce aux outils de supervision
- Réduire la puissance souscrite de raccordement au réseau

## **REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE MULTIGENERATIONNELLE**

Trois dossiers de demande de subventions ont été déposés au titre de la transition énergétique et la mise en accessibilité pour un montant HT de travaux de 462 500 €

- DETR pour 40 %
- Soutien à l'investissement public local pour 20 %
- Ardèche durable 15 %

## **SITE INTERNET**

Le site internet de la Commune a été rafraîchi. Il est opérationnel depuis quelques jours. Vous pouvez aller le consulter sur [www.orgnacvillage.com](http://www.orgnacvillage.com)

Ce qui fait l'intérêt de notre site Internet, **c'est avant tout son contenu**. Une fois le site Internet créé, le travail ne fait donc que commencer.

Afin de faire vivre notre site Internet, il faut régulièrement mettre à jour notre site Internet et publier de nouveaux contenus.

Qui plus est, le site Internet est un moyen idéal et gratuit de diffuser notre actualité : alors profitez-en !

### **RENOUVELLEMENT SUBVENTION DREAL**

Dans le cadre de la politique des Grands Sites de France, et désireux de développer l'approche environnementale du grand site de l'Aven-d'Orgnac, le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de remplacer une partie de l'éclairage de la cavité par des éclairages leds qui apporteront une meilleure conservation de la grotte. La Commune renouvelle sa demande de subvention à la DREAL pour la réalisation de ce programme pour un montant de 15000 € correspond à 80 % du coût total du projet soit 18 750 € HT.

### **LABEL GRAND SITE DE FRANCE**

En 2016 le Grand Site de l'Aven d'Orgnac renouvelle son label « Grand Site de France », délivré par le Ministère de l'environnement en 2004 et renouvelé en 2010 pour 6 ans. A cette occasion, le Ministère demande dans le dossier de renouvellement de définir la valeur patrimoniale de l'Aven-d'Orgnac. Cette valeur patrimoniale devant être partagée par les experts, les services de l'Etat, les élus et les acteurs locaux, nous devons reconnaître ensemble un « capital patrimonial commun ».

Rachel vous invite par quelques mots, quelques lignes à répondre à cette question :

Qu'est ce qui est, pour vous, remarquable sur ce site à la fois singulier et/ou exceptionnel et/ou source d'émotion ?

Point sur le dossier label : l'état et le bilan des actions menées de 2010 à 2015 est entièrement réalisé. Sur la base de ce diagnostic le dossier est en cours de rédaction. La rédaction sera finie d'ici la première semaine de mars. Le dossier est mis en forme graphiquement au fur et à mesure de sa rédaction avec l'aide de Françoise Prud'homme. Dès qu'une première version sera finalisée (hors annexes) elle sera soumise à relecture à Estelle Tosan de la DREAL RA, Anne Vour'ch du réseau des grands sites de France et Isabelle Poulet du ministère. Une première version de « l'esprit des lieux » a été rédigé dans un style jouant sur le ressenti du lieu et sera aussi soumis à relecture. Comme l'Etat dans son protocole de rédaction n'a pas précisé quel style littéraire devait être utilisé pour la définition de l'esprit des lieux, Rachel va essayer d'écrire une deuxième version plus pragmatique et/ou scientifique.

### **ADRESSAGE**

Afin d'officialiser la nouvelle nomination des voies au service national de l'adresse, le 20 Janvier 2016 nous avons adressé à la Poste le tableau de numérotation des boîtes aux lettres ainsi que la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

## **AGENDA COLLECTIF - PARTAGE**

L'agenda collectif a été créé par une association vallonnaise : INEDIT films.

La communauté de communes a décidé d'en doter le territoire.

L'agenda collectif est un annonceur culturel, associatif, sportif et communal. Il est dédié aux associations et aux collectivités.

Sa particularité est que ce sont les associations et les collectivités elles-mêmes qui y entrent leurs événements, sans intermédiaire.

Actuellement l'équipe d'INEDIT fait le tour de tous les villages et organise avec chaque mairie une réunion où sont rassemblées toutes les associations. Chaque association entre son profil dans l'agenda et est munie d'un identifiant personnel qui lui permettra ensuite d'entrer ses événements dans l'agenda.

En plus des événements organisés par les associations, les mairies, les musées et les sites, l'agenda regroupe tout les cours et tous les stages que proposent les associations ainsi que tous les marchés.

**Fin mars, toutes les associations et toutes les mairies seront connectées et l'agenda rassemblera l'ensemble de la programmation de la Communauté de communes.**

Le projet entrera alors dans sa seconde phase : l'adoption de l'agenda par la population.

Une grande campagne de communication sera organisée. Le concours des communes sera sollicité pour annoncer via les bulletins municipaux et par tout autre moyen l'existence de l'agenda collectif à la population.

L'agenda sera accessible sur Internet. Il l'est déjà d'ailleurs, et nous vous convions à aller le découvrir à cette adresse : [www.agendacollectif.com](http://www.agendacollectif.com)

INEDIT crée actuellement une application pour les téléphones mobiles.


**L'objectif de cette seconde phase sera atteint quand la population se sera saisie de l'agenda ayant pris la mesure du service qu'il lui rend : pouvoir à tout moment tout savoir de ce qui se passe dans la Communauté de commune.**

**Dates à retenir**

- **Dimanche 28 février 2016 à Barjac, Rassemblement de Barjac Non aux Pétrole et gaz de schiste**
- **Tournée balivage pour les élus le 12 mars prochain sur la Commune de Méjannes-le-Clap RV 8h45 sur le parking de la mairie d'Orgnac.**

**La séance est levée à 20 heures 00**

**Le Maire,**

 **René UGHETTO**